

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 4 juin 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-06-104

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout au varia du point concernant les renouvellements de prêts.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 7 mai 2024
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - SAAQ - suivi du point de service
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - SUIVI de la demande citoyenne de modification de zonage afin de permettre la location court terme (airBnB)
 - 7.2 - Demande provenant d'un citoyen concernant une modification de zonage et une autorisation
- 8 - FINANCES
 - 8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mai 2024
 - 8.2 - Financement et subventions
 - 8.3 - Dons et commandites
 - 8.3.1 - Contribution à la campagne annuelle « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici » de Moisson Beauce.
 - 8.3.2 - Contribution au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny
 - 8.3.3 - Demande de contribution / Rocket U15AA
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mai 2024
 - 9.2 - Demande de dérogation mineure / ajout d'usage pour un manège équestre

- 9.3 - Demande de dérogation mineure / implantation d'un gazebo
- 9.4 - Demande de dérogation mineure / agrandissement en cours arrière
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de mai de la sécurité publique
 - 10.2 - Résolution / Demande d'ajout de signalisation sur le boul. St-Pierre
- 11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mai 2024 des travaux publics
 - 11.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Lignage des routes et chemins de la municipalité
 - 11.3 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif et le suivi environnemental des matériaux dans le cadre de ces travaux de mise à niveau de deux (2) postes de pompage
- 12 - LOISIRS-TOURISME
 - 12.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de mai 2024 du service des loisirs
 - 12.2 - RÉOLUTION / entente intermunicipale Aréna de Saint-Charles
 - 12.3 - DÉPÔT - Rapport de visite de soutien / Réseau Biblio
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.1 - RÉOLUTION / DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 14 - VARIA
 - 14.1 - RÉOLUTION de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets qui sera réalisé le 11 juin 2024.
 - 14.2 - Soumission pour billets
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-105

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 7 mai 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - GESTION DES SERVICES

5.1 - SAAQ - suivi du point de service

Actuellement, notre ressource est toujours en formation. Nos heures d'ouverture sont limitées à 2 jours semaine car la SAAQ n'a pas de ressources de support disponible pour la formation de celle-ci et la municipalité de Sainte-Claire ne peut plus nous allouer une ressource. Notre employée doit donc poursuivre son apprentissage à Sainte-Claire. Nous maintenons la pression sur la SAAQ afin d'avoir un meilleur encadrement et support.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Une citoyenne demande pourquoi les lumières de rue ne sont pas réparées plus rapidement.

Rep.: Le sous-traitant ayant l'exclusivité sur notre territoire se déplace lorsqu'il y a plusieurs lumières à changer afin de diminuer le coût de déplacement et les frais d'utilisation de la nacelle. Un suivi sera fait afin de trouver une meilleure option.

Une citoyenne demande pourquoi la municipalité n'avise pas la SAAQ des fermetures de la succursale à Saint-Raphaël afin de ne pas faire de client insatisfait.

Rép.: Lors de fermeture de la succursale, la SAAQ modifie TOUJOURS l'horaire sur son site et nous affichons à la succursale, au bureau municipal et sur nos plates-formes internet. Le seul endroit où l'horaire n'apparaît pas en temps réel est sur la référence de GOOGLE, référence qu'on ne contrôle pas et qui n'est pas sous notre responsabilité. Les usagers confondent régulièrement cet élément même si GOOGLE recommande de toujours valider directement l'information.

Questions du public par courriel / courrier:

N/A

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

2024-06-106

7.1 - SUIVI de la demande citoyenne de modification de zonage afin de permettre la location court terme (airBnB)

Demande de citoyens désirant faire de la location temporaire de leur résidence. Nécessite un changement de zonage, un processus référendaire et une consultation publique.

Le conseil municipal décrète qu'une modification au zonage n'est pas prévue en ce sens afin de se documenter, d'évaluer et d'analyser les impacts potentiels d'un changement de zonage permettant la location court terme de résidence sur le territoire de la municipalité étant donné les impacts négatifs potentiels pour les résidents. Cette période permettra une meilleure connaissance et le cas échéant, préparer les consultations publiques requises dans l'éventualité d'un changement au zonage et à la réglementation. L'opération de location temporaire (formule airbnb ou autre) n'est donc pas autorisée actuellement selon le règlement de zonage de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE** ne pas modifier ou ajouter l'usage requis dans le règlement de zonage afin de permettre l'opération de location temporaire de résidence (formule airbnb ou autre) au cours de la prochaine année et de poursuivre l'analyse du dossier.

ADOPTÉE

7.2 - Demande provenant d'un citoyen concernant une modification de zonage et une autorisation

La demande du citoyen concernant le changement de zonage doit être d'abord faite auprès de la Commission de la Protection des Territoires Agricoles (CPTAQ) étant donné la classification actuelle de son terrain et selon l'avis de celle-ci, le conseil pourra ou non autoriser le changement après la consultation publique requise. En ce qui a trait à l'événement demandé sur le terrain faisant l'objet de la demande de changement de zonage, elle ne peut avoir lieu tel que demandée selon la réglementation en vigueur. D'autres options seront présentées au demandeur afin d'aider celui-ci dans sa démarche.

8 - FINANCES

2024-06-107

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mai 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 237 287.33\$ est incluse à la somme des paiements pour la quote-part de la MRC (2e versement);

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 115 229\$ est incluse à la somme des paiements pour la quote-part de la Sureté du Québec (1er versement);

ATTENDU QU'UNE dépense de 66 476.92\$ est incluse à la somme des paiements pour la prime d'assurances de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses d'avril payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant 583 120.04\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - **refusée (nouvelle demande 2024 en cours)**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (22 500\$) - **en attente de la réponse**

- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de cœur Desjardins - jardins communautaires, (4 000\$) - **confirmée**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizon (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prevention de la violence faites aux enfants (15 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les équipements et infrastructures culturels (10 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (25 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme Soutien financier pour favoriser les activités locales (1000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme au cœur de votre collectivité de la Promutuel (29 600\$) - **refusée**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 5 497 862\$

2024-06-108

8.3 - Dons et commandites

2024-06-109

8.3.1 - Contribution à la campagne annuelle « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici » de Moisson Beauce.

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de Moisson Beauce, demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE la contribution financière suggérée par Moisson Beauce est de 250\$ ou plus ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des familles résidant à Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 250\$ afin de soutenir la campagne de financement « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici » de Moisson Beauce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-110

8.3.2 - Contribution au tournoi de golf de la Fondation de l'Hotel-Dieu-de-Montmagny

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite à l'activité de golf pour son financement;

ATTENDU QUE la contribution financière suggérée est de 100\$ par un membre du conseil ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette fondation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-06-111

8.3.3 - Demande de contribution / Rocket U15AA

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du Rocket (softball U15AA), demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite;

ATTENDU QUE la contribution financière suggérée est de 50\$ par résident/participant de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 150\$ afin de soutenir la campagne de financement du Rocket (U15AA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mai 2024

En mai, les services municipaux ont émis 41 permis ou certificats dont:

- Permis d'agrandissement: 2
- Permis d'addition d'un bâtiment: 4
- Permis de rénovation: 17
- Permis de construction: 1
- Permis de lotissement: 1
- Permis de fosse septique: 1
- Certificat de changement d'usage: 1
- Certificat d'abattage d'arbres: 3
- Certificat d'autorisation de démolition: 1
- Certificat d'autorisation pour enseigne: 1
- Certificat de travaux riverains: 1
- Certificat d'autorisation de ponceau: 3
- Permis de brûlage: 5

2024-06-112

9.2 - Demande de dérogation mineure / ajout d'usage pour un manège équestre

Une résidente désire faire le développement de sa propriété notamment en y ajoutant un manège équestre afin de desservir sa clientèle de pensionnaires et pour la tenue de formation et d'entraînement équestre.

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le lot #3 691 729 au 606, route 281;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'ajout d'usage est d'ajouter la condition permettant la construction d'un manège;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour la demande lors de la rencontre du 27 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la demande d'ajout d'usage pour le lot 3 691 729 au 606, route 281.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-06-113

9.3 - Demande de dérogation mineure / implantation d'un gazebo

CONSIDÉRANT QUE le demande concernent l'adresse 35, rue Paradis;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont assujetties au CCU;

- Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un gazebo ayant une dimension légèrement plus grande que les dimensions permises;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 27 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la demande de dérogation mineure pour le 35, rue Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-06-114

9.4 - Demande de dérogation mineure / agrandissement en cours arrière

CONSIDÉRANT QUE le demande concernent l'adresse 10, avenue André-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineure sont assujetties au CCU;

- Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un cabanon adossé à la propriété;

CONSIDÉRANT un avis favorable avec conditions de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 27 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU émet les conditions suivantes:

1. Que les 2 bâtiments ne puissent communiquer entre elles;
2. Qu'aucune porte ou fenêtre ne soit condamnée ou sinon, elles devront être complètement murée;
3. Que les 2 bâtiments soient adéquatement protégés pour les risque d'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DAUTORISER** la demande de dérogation mineure pour le 10, avenue André-Roy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de mai de la sécurité publique

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'avril 2024 du service de sécurité publique.

2024-06-115

10.2 - Résolution / Demande d'ajout de signalisation sur le boul. St-Pierre

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent la sécurité sur la route 281 comme étant problématique depuis plusieurs années en raison du grand achalandage routier ;

ATTENDU QUE le conseil désire porter à la connaissance du Ministère des Transports du Québec (MTQ) cette problématique de sécurité ;

ATTENDU QU'entre l'entrée nord du village (359, boul. St-Pierre) et le garage municipal (483, route 281), la signalisation de limitation de vitesse est insuffisante et peu visible ou mal positionnée;

ATTENDU QUE la circulation des véhicules est régulièrement au-dessus de la limite autorisée ; et même excessive à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DEMANDER** au MTQ de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires et d'ajouter des panneaux de limitations de vitesse ou d'en modifier le positionnement ainsi que de grossir les panneaux aux entrées de la zone urbaine, en collaboration avec la Municipalité, afin d'améliorer la sécurité sur la route 281, et plus particulièrement sur le tronçon identifié entre le 359 boul. St-Pierre et le 483, Route 281 et ce, dans les 2 directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mai 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de mai 2024 du service des travaux publics.

2024-06-116

11.2 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Lignage des routes et chemins de la municipalité

ATTENDU les prix obtenus de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de lignage des routes à l'entreprise DMA de Thetford Mines à un montant de 18 978.86\$ ou d'un maximum de 20 000\$ advenant des modifications à la quantité de marquage;

- **QUE** les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-06-117

11.3 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif et le suivi environnemental des matériaux dans le cadre de ces travaux de mise à niveau de deux (2) postes de pompage

ATTENDU la volonté du conseil de s'assurer de la qualité des ouvrages réalisés ;

ATTENDU la volonté du conseil de se faire accompagner par une firme spécialisée en contrôle qualitatif ;

ATTENDU QUE les travaux débutent en juin pour la réfection des stations de pompages des eaux usées;

ATTENDU la réception de deux (2) soumissions conformes et d'une troisième firme ayant refusée de déposer;

ATTENDU la recommandation sans retenu de la par de la firme d'ingénierie au dossier (Tétra Tech);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat sur invitation, d'un montant de 26 168.45\$ avant taxes, pour la réalisation d'un mandat d'étude géotechnique et de caractérisation par la firme Englobe Corp, montant financé par le programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT - rapport mensuel du mois de mai 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de mai 2024 du service des loisirs, des sports et la culture de la municipalité.

2024-06-118

12.2 - RÉSOLUTION / entente intermunicipale Aréna de Saint-Charles

CONSIDÉRANT QUE le hockey mineur s'est structuré pour devenir un regroupement de hockey mineur Bellechasse officialisant les territoires reliés aux arénas ;

CONSIDÉRANT QUE le patinage artistique et la ringuette ont subi les mêmes transformations que le hockey mineur ;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de La Durantaye, Beaumont, St-Vallier, St-Gervais, Saint-Raphaël et Saint-Charles de rendre ce sport accessible aux jeunes pour les sports de hockey, ringuette et patinage artistique compte tenu des coûts d'opération d'une aréna ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles assume les coûts reliés à l'infrastructure aréna puisque ce bâtiment est sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la base de calcul des coûts s'applique comme suit : Nombre total des heures louées divisé par le nombre d'inscriptions totales, multiplié par le nombre d'inscriptions par municipalité. Ce nombre est ensuite multiplié par le calcul du coût d'une heure de glace moins la contribution des

féderations de sports de glace ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes calculées à partir de l'article 3 sont payables à la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse en un versement, les 30 août de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'entente proposée et renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le directeur général ainsi que le maire de la Municipalité de Saint-Raphaël à signer l'entente intermunicipale relative au partage et à la répartition des coûts des sports de glace à l'aréna de Saint-Charles pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 - DÉPÔT - Rapport de visite de soutien / Réseau Biblio

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport de visite de soutien 2024-2025 du Réseau Biblio concernant la bibliothèque municipale. Monsieur Morin énonce le résumé ci-joint:

- Bons coups de la bibliothèque
 - Renouvellement de l'équipe de bénévole en cours
 - Développement d'un plan d'action
 - Réaménagement en cours de la bibliothèque
- Projets
 - Rafraichissement de l'équipement informatique
 - Augmentation des heures d'ouverture
 - Développement d'une nouvelle offre en animation culturelle
- Abonnements: 332
- Prêts en 2023: 4116
- Inter-succursale: 417
- Recommandations:
 - Recouvrer les retards
 - Réaliser les nouveaux projets

13 - LÉGISLATION

2024-06-119

13.1 - RÉOLUTION / DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions

gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins, des minimums de prestations de services et des capacités financières des municipalités;

CONSIDÉRANT que le service est souvent amputé de présence, de couverture ou de prévention - intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DEMANDER** formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, à la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, à la MRC de Bellechasse, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - VARIA

Une demande d'ajout est faite concernant la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser le renouvellement de prêts dès ce soir au lieu du 11 juin prochain. Point ajouter au varia.

2024-06-120

14.1 - RÉSOLUTION de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets qui sera réalisé le 11 juin 2024.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite emprunter par billets pour un montant total de 980 900\$ qui sera réalisé le 11 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-151	682 900\$
2023-042	298 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 juin 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, à chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-06-121

14.2 - Soumission pour billets

Soumissions pour l'émission de billets:

Date d'ouverture :	4 juin 2024	Nombre de soumissions :
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :
Montant :	980 900 \$	

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 juin 2024, au montant de 980 900 \$ afin de refinancer sa dette;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 900 \$ 4,75000 % 2025

66 900 \$ 4,55000 % 2026

70 100 \$ 4,45000 % 2027

73 600 \$ 4,40000 % 2028

706 400 \$ 4,40000 % 2029

Prix : 98,75600 Coût réel : 4,73794 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 900 \$ 4,76000 % 2025

66 900 \$ 4,76000 % 2026

70 100 \$ 4,76000 % 2027

73 600 \$ 4,76000 % 2028

706 400 \$ 4,76000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,76000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

63 900 \$ 4,78000 % 2025

66 900 \$ 4,78000 % 2026

70 100 \$ 4,78000 % 2027

73 600 \$ 4,78000 % 2028

706 400 \$ 4,78000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,78000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Raphaël accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2024 au montant de 980 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-151 et 2023-04. Ces billets sont émis au prix de 98,75600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Différents commentaires et discussions ont lieu avec les membres du conseil, sans suivi à tenir.

2024-06-122

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 8: 24 heures

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire